

**SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

Le 28 janvier 2016 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 11 janvier 2016, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 29      Nbre de membres présents (quorum): 23      Nbre de voix délibératives : 130  
Nbre de membres présents sans voix délibératives : 0

Etaient présents :

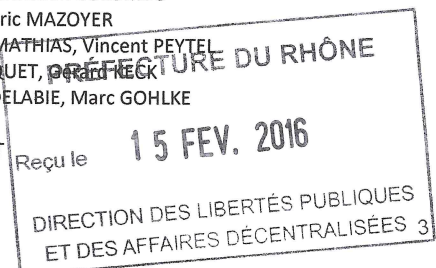
**COM. URBAINE DE LYON** : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT  
**ALBIGNY** : Michel BALAIS, Claire BELLE,  
**COLLONGES** : Françoise MAUPAS, Dominic BOYER-RIVIERE  
**CURIS** : Jean-Luc POIRIER, Pierre Antoine COLLIN  
**LISSIEU** : Jean Claude GRANGE, Isabelle CELEYRON  
**SAINT-CYR** : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET,  
**SAINT-GERMAIN** : Jean Michel CARON

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DU RHONE** :  
**CHASSELAY** : Jean-Marc NOTTIN,  
**COUZON** : Gérard DARDET, Christian COLOMBO  
**LIMONEST** : Denis VERKIN, Eric MAZOYER  
**POLEYMIEUX** : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL  
**SAINT-DIDIER** : Bernard COQUET, Gérard KECK  
**SAINT-ROMAIN** : Romuald DELABIE, Marc GOHLKE

Ont donné pouvoir : Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Corinne CARDONA à Max VINCENT

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Denis VERKIN



**Projet de bail pour les parcelles A 48, 105, 106, 107, 131, 135, 464, 465, 601,603 ,982 et 496 situées à Poleymieux au Mont d'Or et AH 112 à Saint Germain au Mont d'Or au profit du GAEC des Vaches Dorées**

Les parcelles de la famille CUSSET représentant un peu moins de 7 hectares majoritairement en pré, terre et pour partie en bois taillis ont été acquises par le SMMO en 2013.

Ces terrains sont majoritairement occupés par le GAEC des Vaches dorées et pour partie par le Gaec du Bouc et la Treille

Les parcelles A 48, 105, 106, 107, 131, 135, 464, 465, 601,603 ,982 et 496 situées à Poleymieux au Mont d'Or et AH 112 à Saint Germain au Mont, représentant une surface totale de 4.18 hectares font parties des terrains exploités depuis de nombreuses années par le GAEC des Vaches Dorées et sont nécessaires à son activité (élevage bovin).

Dans ces conditions il est proposé d'autoriser le Président à signer un bail rural avec le GAEC des Vaches Dorées pour la mise à disposition des parcelles A 48, 105, 106, 107, 131, 135, 464, 465, 601,603 ,982 et 496 et AH 112 d'une surface de 4 ha 18 sur la base du modèle standard de la DDT du Rhône et d'un montant calculé selon la grille d'évaluation de l'arrêté préfectoral du 18 mars 1998. Il est estimé pour la location de ces parcelles à 325.60 euros/ an.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve le bail présenté et autorise le président du SMMO à le signer.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme*

**Le Président**  
Max VINCENT

